

Vade-mecum à l'usage du membre du Mouvement Dynastique Couvin janvier 2020



Comité 2020 élu en 2018 pour 4 années

Président :

Monsieur Bernard Dewulf Rue des Monts 58 à 5660 Petigny Tél : 060-39.17.05 Email : ber.dewulf@gmail.com

Vice-président :

Monsieur André Henriet Rue du Bucq 8 à 5660 Dailly Tél : 060-34.43.43 et gsm : 0496.152.647

Chancelier :

Monsieur Lucien Gérard rue Marcel Moreau 28 à 5660 Couvin 060 34 74 47

Trésorier :

Madame Migalska Margaret Faubourg st germain 87 à 5660 Couvin
Tél : 060-34.54.43

Secrétaire :

Monsieur Pierre Uhlig Faubourg st germain 87 à 5660 Couvin Tél :
060-34.54.43

Porte-drapeau : Monsieur Jean-Paul Vanderose

Reporter : Madame Berénice Broché

Local de la section

Maison de la Mémoire

Place général Piron 5660 Couvin

emails de contact : ber.dewulf@gmail.com couvin@gmail.com



Mouvement Dynastique

Section de Couvin STATUTS approuvés en juillet 2018 par a.g.

DENOMINATION & SIEGE

La section de Couvin « Mouvement Dynastique » est une association de fait dépendant de l'A.s.b.l. Mouvement Dynastique de Belgique. Le siège de l'association est fixé au domicile du Président local; Monsieur Bernard De Wulf Monts de Petigny à 5660 Couvin. Le siège postal est fixé au domicile de Madame Migalska faubourg st germain 87 à Couvin.;

BUTS :

L'association de Couvin a pour but, dans le respect de la Constitution et des Lois du peuple belge :

- de promouvoir la fidélité envers la Belgique et sa Famille Royale ;

- de perpétuer le culte du souvenir de nos Héros de 1914-1918, 1940-1945 et 1960 (Congo Belge)
- De représenter le Mouvement Dynastique Belge.

LES MEMBRES:

Les membres doivent être d'un civisme irréprochable et de bonnes vie et mœurs.

Toute personne peut être admise en qualité de membre adhérent moyennant le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est défini par le comité de gestion et pour 2020 à 10 Euro.

La démission, la suspension et l'exclusion des membres se fait de la manière déterminée par les statuts du Mouvement Dynastique Belgique.

L'association est composée de membres adhérents et de membres d'honneur : Les membres d'honneur sont soit des membres qui ont reçu la reconnaissance la plus haute de l'association ou soit des personnes qui par leurs dévotion, qualité, et acte ont apporté une grande et précieuse aide à l'association.

COMITE ET BUREAU:

FONCTIONNEMENT :

L'association est administrée par un Comité élu par l'assemblée générale. Le Comité possède une compétence générale de gestion et de représentation de l'association. Il lui incombe de poursuivre au mieux la réalisation des buts de l'association, par tous les moyens légaux. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou à plusieurs de ses membres ou à un tiers selon la nécessité des affaires en cours. Le Comité se réunit au minimum trois

fois par an; et plus souvent selon les nécessités des affaires courantes.

COMPOSITIONS & COMPETENCES :

Les membres du comité exercent leurs pouvoirs en collège toutefois pour des actes de représentation protocolaire ils peuvent agir individuellement.

Le Comité est composé des membres suivants, tous de nationalité belge :

Le Président, le Secrétaire, la Trésorière, le Vice-président et le Chancelier.

Le Bureau est composé de certains membres du Comité qui sont: Le Président, le Secrétaire et la Trésorière. Le Vice-président et le Chancelier participent au bureau s'ils le souhaitent. Toute convocation du bureau est signifiée au Vice-président et Chancelier. Le bureau se réunit au domicile du secrétaire à Couvin chaque semaine.

Compétences du Comité :

Le Président ou en son absence le Vice-président convoque le Comité et le bureau. Le Secrétaire est chargé de la rédaction des convocations, des PV, de la correspondance officielle et de la bonne tenue des archives. Le Trésorier est responsable de la tenue de la comptabilité et de l'élaboration du budget. Le Chancelier est chargé de tenir à jour la liste des membres et de leur préséance afin de proposer de décerner les distinctions honorifiques de l'association.

Compétences du Bureau :

Il est chargé de la gestion journalière à cette fin, il accomplit tous les actes d'administration ne dépassant pas les besoins de la vie

quotidienne de l'association ou ceux qui, en raison tant de leur peu d'importance et que la nécessité d'une prompt solution, ne justifient pas l'intervention du Comité. Il réunit donc selon les nécessités. Les membres du bureau et du comité ne contractent aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association, leur responsabilité étant limitée à l'exécution du mandat reçu.

L'ASSEMBLEE GENERALE :

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle est constituée par tous les membres qui sont convoqués par les soins du Comité. La convocation se fait soit par lettre, circulaire ou courriel. Tous les membres ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés – une procuration écrite est obligatoire -. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres soit par lettre circulaire ou courriel. Elle nommera annuellement un vérificateur aux comptes pour l'examen de la comptabilité et de tous les documents comptables.

Il y aura obligatoirement une Assemblée Générale statutaire chaque année, au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social précédent.

Le premier comité, élu le 7 juin 2018 à Dailly par l'assemblée générale provoquée par Monsieur Patrice Ferir, le Président national a été composé comme suit :

Président : Monsieur Bernard De Wulf

Vice Président : Monsieur André Henriet

Trésorier : Monsieur Henri Jacquet remplacé rapidement par
Madame Migalska Margaret

Chancelier : Monsieur Lucien Gérard

Secrétaire : Monsieur Pierre Uhlig

Relations publiques : Monsieur Henri Jacquet

Reporter : Madame Bérénice Broché



Madame Migalska, trésorière

Monsieur De Wulf, président

Monsieur Henriet, vice-président

Monsieur Gerard, chancelier

Comité national partie francophone

PRESIDENT FEDERAL Mr. Patrice FERIR Pavé d'Ath, 105 7830 BASSILY
Tel : 068/55 14 63 GSM : 0460/976 357 Mail :
patrice.ferir@gmail.com

SECRETAIRE Mr. Jean-Marie MAGERMANS Rue de Chaumont, 3 5620
FLORENNES Tel : 071/68 97 12 GSM : 0479/49 90 91 Mail :
jeanmarie.magermans@skynet.be

TRESORIER Mr. Rudi VANDENBERGH Groenstraat, 46 3020 VELTEM
Tel : 016/48 89 35 GSM : 0495/ 81 12 65 Mail :
rudi.vandenbergh1@telenet.be

VICE-PRESIDENT NATIONAL REGION WALLONNE / Mr Jean-Luc
LENGELE Rue de la Cayenne, 78 1360 PERWEZ Tel : 081/65 52 71
GSM : 0477/ 43.82.79 Mail : gapepjll@yahoo.fr

CHANCELIER Mme. Anne-Marie PHILIPPE Avenue Eugène Mascaux,
118 6001 MARCINELLE Tel : 071/36 26 76 Fax : 071/36 01 03 Mail :
am_renard@hotmail.com

web : <http://mouvement-dynastiquebelge.be/>

Historique du Mouvement dynastique-belge

Les membres co-fondateurs du Mouvement Dynastique choisissent eux, comme Président National, M. le Chevalier Joseph Poulet de Houtain (volontaire 1944), comme Secrétaire National, M. Pierre Musschoot et comme Trésorier National, M. Henri Seghers (PP-NN). Le 10e anniversaire de la lère section du Mouvement Dynastique, celle de Schaerbeek, fondée par le Secrétaire National est célébré le 22 mars 1974. La veille avait lieu l'inauguration de l'hommage annuel du Mouvement à l'Enclos des Fusillés à Schaerbeek, hommage aussi fondé par le Secrétaire National.

Au décès du Président National survenu le 23 juillet 1974, M. Henri Seghers, qui était Président National Adjoint en cumul, devient Président National et le Secrétaire National, Président National Adjoint en cumul, avec M. Willy Savat comme Trésorier National. M. Henri Seghers décède en 1980 et le Secrétaire National est alors désigné par élection au Conseil d'Administration, comme Président National, Secrétaire National en cumul.

Le 24 mars 1984 sont célébrés le 20e anniversaire du Mouvement (fondé à Schaerbeek en novembre 1963) et le 20e anniversaire de la section de Schaerbeek (fondée en octobre 1964). La section de Bruxelles organise l'accueil et l'hommage à la crypte de Laeken, celle de Schaerbeek s'occupe de la messe, de la cérémonie à l'Enclos et de la réception à l'hôtel Communal, tandis que celle de Bruxelles-Ouest organise le repas en ville.

A l'occasion du 25e anniversaire du Mouvement, une délégation de trois personnes est reçue au Palais le 12 février 1988 par S.M. le Roi

Baudouin qui désire exprimer ainsi son estime pour le Mouvement. La délégation se compose du Président National désigné par le Palais pour conduire la délégation de la Présidente d'honneur Nationale et de Gilbert Becuwe, Président Fondateur de la florissante section de Bruges, remplaçant le Président National Adjoint en voyage à l'étranger. Le 13 mars 1988 ont lieu les cérémonies du 25e anniversaire, avec hommage au Soldat Inconnu, messe à St-Jacques sur Caudenberg et repas au mess de la Gendarmerie à Etterbeek. Incontestablement c'est l'apogée du Mouvement.

Au cours de l'année des jubiés royaux du 6 septembre 1990 au 21 juillet 1991, de nombreuses manifestations sont organisées par les sections et donnent lieu à un recueil.

Notre section a été créée en 1976 par Monsieur Pâquet. Actuellement, il y a 13 sections.



À Dailly le 11 novembre 2019

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

En vue de récompenser l'appartenance au Mouvement Dynastique, il a lieu de prévoir l'octroi des distinctions aux personnes suivantes.

ORDRE DE LA FIDELITE

L'ordre de la fidélité récompense : – les membres méritants. – Selon les critères suivants : a. Chevalier - après 5 ans d'adhérence. b. Officier - après 10 ans d'adhérence = médaille de chevalier + palme, c. Commandeur - après 15 ans d'adhérence = médaille avec cravate –

ORDRE DU MERITE

L'ordre du mérite a préséance sur 1' ordre de la fidélité et est attribué aux : – Membres des comités locaux et ou régionaux et du conseil d'administration selon leur ancienneté de service au sein du ou des comité(s), le cumul est comptabilisable, ce d'après les anciennetés suivantes : – a. Chevalier après 5 ans. – b. Officier après 10 ans = croix + palme c. – Commandeur après 15 ans d'adhérence = croix avec cravate. – d. Ce temps est ramené respectivement pour les membres du conseil d'administration à 2 ans – 4 ans et 7 ans. – Les membres qui ont œuvré particulièrement pour l'intérêt et le rehaussement de l'association se feront décerner la croix du mérite à titre de chevalier – - d'officier ou de Commandeur selon leurs mérites et années d'ancienneté. – Le conseil d'administration statuera d'office ou sur proposition d'un comité ou d'une requête introduite par au minimum de cinq membres

– 2. Ordre de la fidélité ou croix de mérite : Le Conseil d'Administration peut décerner d'office ou à la demande d'une section une des distinctions reprises en l'article 5 du présent, à titre « ad honorem » à toute personne répondant aux critères repris dans la définition citée en l'article 1.8.C des statuts nationaux. – La

distinction sera offerte par le Conseil d'Administration si l'acte émane de lui. Les frais seront supportés par la section qui en a fait la proposition. – 3. Coût et procédures. Le coût des distinctions est à la charge des bénéficiaires. Les demandes motivées et sur formulaire doivent être complétées par les sections et envoyées à la chancellerie avec copie à la trésorerie, deux mois avant la date d'octroi. Le chancelier est chargé après avoir obtenu l'avis du Conseil d'Administration, d'établir les brevets. Les brevets et distinctions seront remis soit au récipiendaire, soit aux présidents de section. Les membres qui ne désirent pas de distinction honorifique peuvent se voir remettre un brevet, au coût à déterminer par les Comités des sections. – Le Conseil d'administration offre la croix du mérite aux Administrateurs nationaux qui ont occupé un poste durant 7 ans d'administrateur.

Tableau 2020

Ordre du Mérite

Chevalier

Monsieur Bernard De Wulf président de section matricule 7873

membre du conseil d'administration national

Ordre de la Fidélité

Chevalier

Monsieur Alain Roussel matricule 7776 entrée 2016

Officier

Madame Chevalier Christiane matricule 7501 entrée 2010

Commandeur

Monsieur Michel Bertrand matricule 4336 entrée en 1993

Ordre de la fidélité - Orde van de Trouw - Ordnung die Treue



Chevalier
Ridder
Ritter



Officier
Officier
Offizier



Commandeur
Commandeur
Beherrscher

Ordre du Mérite - Orde van de Verdienste - Verdienstorden



Chevalier
Ridder
Ritter



Officier
Officier
Offizier



Commandeur
Commandeur
Beherrscher

Activités 2019

26 janvier.	Assemblée générale à la Maison de la Mémoire + repas Brasserie Jeanne
16 février.	assemblée générale à Tournai et banquet national
17 février.	Hommage à la mémoire du Roi Albert 1 ^{er} à Mariembourg (anniversaire du décès)
30 mars.	Comblain-au-Pont Hommage à la résistance
7 avril	Assemblée générale à Verviers
28 avril	à Chooz commémoration
8 mai	Cérémonies de commémoration de la fin de la guerre 1940 – 1945 à 8h45 à Gué d’Hossus , hommage au monument au morts à 11h00 à Regniowelz (France) à 11h45 à Rocroi (France) à 18h00 à Couvin, office à l’église St Germain, hommage aux monuments
4 au 8 mai	Nos héros 1945 – cérémonies + exposition
12 mai	à Dailly, messe et hommage au monument aux morts 1940 - 1945
16 juin .	Neuville aux joutes camp
18 juin	anniversaire de l’appel historique du 18 juin 1940 du Général De Gaulle à Gué d’Hossus
8 juillet.	Cérémonie Citadelle de Givet
14 juillet	Cérémonie de la Fête Nationale en France à Givet
21 juillet	Cérémonie de la Fête Nationale belge à Couvin et Givet
28 juillet.	Fête nationale à Dailly
15août.	Fort de Loncin
1r septembre.	Cendron libération 1944
3 septembre.	Aviateur us et commémoration
14-15 Septembre	Mémorial Joseph Gelinne avec exposition + banquet + cérémonies
16 septembre	Cérémonie d’hommage et du souvenir du massacre de civils français et belges en 1914 à Frasnes
19 septembre.	Comité national à Bruxelles
20 septembre.	A,g, Mouvement dynastique à Florennes
21 septembre.	Charlermont 14-18

28 septembre	Cérémonie à Bruxelles 1830 – Nos martyrs
5 octobre	Décorés à Charleroi
13 octobre	Décorés à Tertre
10-11 novembre	Cérémonies de l’armistice 1918 en France à Gué d’Hossus à 8h45, à Regniowelz à 11h00, à Frasnés-lez-Couvin à 11h00 et à Couvin à 10h00 (office à l’église St Germain, puis hommage aux monuments aux morts après midi) et Nismes à 11.00 Cérémonie à Dailly
10 novembre	Cérémonie de l’armistice 1918 à Dailly à 10h00
15 novembre	Cérémonie de la Fête du Roi
16-17 novembre	Exposition Mouvement Dynastique – église du Fond de l’Eau à Couvin
21 novembre.	Comité national à Bruxelles

<p>Publications</p> <p style="text-align: center;">Quoi de neuf magazine</p> <p>- Journal toutes boîtes – gratuit – 2 publications</p> <p>Couvin.be</p> <p>mai 2019 – Nos héros, exposition La Monarchie et Léopold III</p> <p>septembre – Mémorial Gelinne</p> <p>novembre - 11 novembre</p> <p>novembre - journée du Mouvement 15 novembre – 2 publications</p> <p>Page facebook – 120 abonnés à nos news</p>

Notre site web :

<https://sites.google.com/site/mouvementdynastiquecouvin/>

Notre page facebook

<https://www.facebook.com/Mouvement-Dynastique-Couvin-1470145103091353/>

Brochure réalisée par le secrétaire Pierre Uhlig – 2020.